

Vert & Bleu

Le magazine de
la Communauté
de Communes
du Bassin
de Marennes

51

n°
Avril
mai
juin
2017

P 5

Agenda 21 : le Bassin de Marennes se met au compostage

P 9

La Zone d'Activités
de Fief de Feusse
va s'agrandir



P 13

Vers la création
d'un Parc Naturel
Régional ?



Plaquette
détachable en
pages centrales :
le plan
d'actions
Agenda 21



communauté de communes
BASSIN DE MARENNES

Bourcefranc-Le Chapus • Hiers-Brouage • Le Gua • Marennes •
Nieulle-sur-Seudre • Saint-Just-Luzac • Saint-Sornin •
www.bassin-de-marennes.com



Construire un territoire « durable »

Après un an et demi de concertation avec vous, la Communauté de Communes du Bassin de Marennes a adopté son plan d'actions Agenda 21. Au travers de 33 actions phares, les élus et les services s'engagent à inscrire, d'ici à 2020, l'ensemble des projets de la collectivité dans une démarche de développement durable. Un exemple concret : la distribution de composteurs individuels pour continuer à réduire nos déchets et leur impact environnemental. Au cœur de notre environnement, se situe également le marais, en faveur duquel la Communauté de Communes et toutes les collectivités se mobilisent, à travers une réflexion sur l'opportunité d'un Parc Naturel Régional. Bonne lecture de ce nouveau numéro, qui continue à vous tenir informés des projets de la CdC.

Le Président
Mickaël Vallet

Amities républicaines
Mickaël Vallet

Communauté de Communes du Bassin de Marennes
10 rue du Maréchal Foch - BP 50 028 - 17 320 Marennes
Tél. 05 46 85 98 41 - Fax. 05 46 85 54 41
Email: contact@bassin-de-marennes.com
Horaires au siège: du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h
www.bassin-de-marennes.com
Directeur de la publication: Jean-François Lagarde
Coordination et rédaction: Olivier Thimonier
Comité de rédaction: Mickaël Vallet, Alain Bompard, Christian Guignet, Jacqueline Johannel, Alain Latreuille, Joël Papineau, Catherine Bergeon.
Conception maquette: RC2C
Impression: Imprimerie Mingot
Crédits photographiques: CDC sauf mentions
N°ISSN 1624-477X dépôt légal décembre 2007 - Tirage 8 200 exemplaires

Sommaire

3 ici et maintenant

Le Moulin des Loges rouvre ses portes.

4 agir avec l'Agenda 21

Agenda 21 : place à l'action.

Toujours moins d'ordures ménagères !

Le Bassin de Marennes se met au compostage.

6 à voir, à savoir

L'Office de Tourisme classé en 1^{ère} catégorie.

La mutualisation des services : vers plus d'économies.

8 développer l'activité

Coopération ostréicole et culturelle en vue avec le Sénégal.

La ZA Fief de Feusse va s'agrandir.

La CdC a convié les entrepreneurs.

Oléron STP : l'innovation en peinture.

30 ans de Seudre Fleurs.

11 protéger l'environnement

Dernière ligne droite pour le canal de Broue.

Journée mondiale des zones humides à Brouage.

Vers la création d'un Parc Naturel Régional ?

14 grandir ensemble

Centre nautique : continuer à nourrir quelques ambitions.

15 agenda



Suivez toute l'actualité de la Communauté de Communes du Bassin de Marennes sur

www.facebook.com/cdc.bassindemarennes



www.twitter.com/CdC_marennes

Le Moulin des Loges rouvre ses portes



© DR

Réhabilité dans les années 2000, cet équipement touristique était jusqu'ici géré par la Communauté de Communes. À partir de 2017, sa gestion et sa communication sont tout naturellement reprises par l'Office de Tourisme île d'Oléron-bassin de Marennes, habitué aux réservations de groupes et à l'organisation de visites, comme il le fait déjà à la citadelle de Brouage.

Situé au milieu des marais de Saint-Just, sur un site naturel protégé appartenant au Conservatoire du Littoral, le Moulin des Loges date du XII^e siècle. Avec les progrès technologiques, il cessa son activité au début du XX^e siècle.

Ce site méconnu du grand public est le dernier moulin à marée de la région. De nombreuses visites guidées sont proposées régulièrement, avec des démonstrations de meunerie - d'avril à septembre - quand le coefficient des marées est suffisant.

Les animations à venir

Quelques dates sont à retenir avec notamment la fête d'ouverture du moulin au public - avec rallye photo - les samedi 8 et dimanche 9 avril, la Fête du pain le 21 mai, la journée des moulins - avec un marché de producteurs - le 18 juin ; et les journées du patrimoine - avec une entrée à tarif réduit - les 16 et 17 septembre.

À savoir également qu'une équipe de télévision de Cap Sud-Ouest (France 3) est en contact avec l'Office de Tourisme pour réaliser un tournage sur le site, dans le cadre d'une émission dédiée à la Seudre. Une belle promotion pour le moulin au tout début de la saison !



© DR



Ouvert du 8 avril au 23 septembre 2017.
Tarifs : 5 € adulte - 2 € enfant de 5 à 12 ans - 3,50 € tarif réduit et groupe - gratuit < 5 ans
<https://goo.gl/K95eWu>
Renseignements auprès du bureau d'accueil de Marennes au 05 46 85 04 36



Vous cherchez une idée de visite originale pour le week-end ? pensez au Moulin des Loges !

Ado Party le 7 avril

En partenariat avec La Bigaille, le Local Jeunes de Marennes organise une soirée festive réservée aux 11-17 ans, le vendredi 7 avril, de 20h à minuit.

Entrée : 3 €. Bénéfices réutilisés pour financer une action avec les jeunes.

Se munir d'une pièce d'identité et d'une autorisation parentale (à retirer auprès des Locaux Jeunes du Bassin de Marennes).

Pour participer à l'organisation de la soirée en tant que bénévole (choix de la musique, billetterie, buvette) : contacter le 07 77 83 50 16.



© DR

Allez le CNPA !

Le Centre nautique et de plein air du Bassin de Marennes organise deux régates de planche à voile auxquelles participeront les jeunes du club :

- le week-end des 8 et 9 avril : ligue régionale, catégories D2, D1 et RSX.
- le samedi 10 juin : finale départementale, catégorie D3.

Rendez-vous tous à la base nautique, route touristique à Bourcefranc-Le Chapus. Allez les jaunes et noir !



© DR

Agenda 21 : place à l'action



Fruit de plus d'une année de concertation avec la population et les élus locaux, le plan d'actions Agenda 21 pour un développement durable du territoire, a été adopté à l'unanimité par le Conseil communautaire en janvier dernier.

Plus qu'une promesse, c'est une véritable feuille de route qui va guider la CdC dans les années à venir. Articulées autour de quatre grands axes, eux-mêmes déclinés en objectifs spécifiques, ce sont pas moins de 33 actions que la collectivité s'engage à mettre en œuvre d'ici à 2020.

Si certaines le sont déjà, comme le recyclage des déchets, l'extinction de l'éclairage public au milieu de la nuit, ou l'aide à l'isolation des habitations, d'autres seront lancées prochainement comme la sensibilisation aux économies d'énergie ou le compostage des déchets organiques (lire p.5).

Les 4 grands axes de l'Agenda 21

Promotion d'une citoyenneté active et responsable

- Réduire les déchets
- Réduire les dépenses énergétiques
- Informer sur les moyens d'agir

Valorisation et préservation des marais

- Gérer et protéger les marais
- Les valoriser économiquement
- Développer la pédagogie et la sensibilisation

Exemplarité des collectivités

- Engager les collectivités dans le défi énergétique
- Mener une politique d'achats responsables

Amélioration continue du territoire

- Animer la démarche Agenda 21
- Sensibiliser au développement durable

Le plan d'actions détachable

Découvrez en détail les 33 actions de l'Agenda 21 dans la plaquette détachable en page centrale de ce magazine. À vous de vous en saisir et de contribuer, à votre niveau, au développement durable de notre territoire !



Toujours moins d'ordures ménagères !



Un an après la mise en place de la Redevance Incitative, le tonnage d'ordures ménagères récoltées a continué de baisser en 2016 (-1 %).

Grâce à l'augmentation du tri sélectif des emballages, papiers et verre (+ 3,5 % soit 1 671 tonnes), 2 858 tonnes d'ordures non recyclables (poubelle grise) ont été récoltées en 2016, contre 2 887 en 2015. Ce sont donc 30 tonnes de moins qui ont été incinérées, avec un impact moindre sur notre environnement.

Ainsi, après une baisse conséquente des factures en 2016 grâce à la Redevance Incitative, vos efforts en faveur du tri sont récompensés, puisqu'ils permettent à la Régie des Déchets de ne pas augmenter les tarifs de la Redevance en 2017, et ce pour la deuxième année consécutive !

En ce qui concerne les déchèteries, les apports ont baissé de 5 %, avec plus de 3 140 tonnes de déchets en 2016 (hors gravats et déchets verts de la déchèterie du Bournet à Saint-Just-Luzac). Notons l'effort des professionnels dont la collecte des cartons a augmenté de 9,4 %.

**Ensemble, continuons
à réduire nos déchets !
Plus de tri,
c'est plus
d'économies !**



41%

Déchets de déchèteries
(hors gravats et déchets verts de la déchèterie «Le Bournet»)

-5%



37%

Ordures ménagères
(poubelle grise)

-1%



22%

Déchets recyclables
(sac jaune, papier et verre)

+3,5%



Le Bassin de Marennes se met au compostage

Après la mise en place de la Redevance Incitative en 2015, la Régie des Déchets poursuit sa politique de réduction des ordures ménagères au travers d'un programme de prévention et de gestion des déchets organiques. Dans un premier temps, des composteurs individuels seront fournis aux foyers qui le souhaitent.



© ADEME / Studio & Co

Aujourd'hui, les déchets organiques représentent en moyenne 30 % des ordures ménagères. Leur compostage est donc un moyen simple de réduire les volumes présentés à la collecte, et donc de diminuer le montant de vos factures. Moins de déchets transportés et incinérés, c'est aussi meilleur pour l'environnement.

Qu'est-ce que le compostage ?

C'est un processus naturel de transformation et de valorisation des matières organiques en un produit semblable à du terreau : le compost. Il peut se pratiquer en tas, à même le sol ou en composteur. Pour un compostage réussi, il convient d'alterner les apports de déchets humides (comme les épluchures) et de déchets secs (comme les feuilles mortes), et de les brasser régulièrement.

À quoi le compost sert-il ?

Engrais naturel et gratuit, le compost améliore la structure du sol des jardins et apporte des éléments fertilisants comme l'azote, le phosphore, la potasse.

Son usage permet de réduire la pollution et augmente la biodiversité des sols grâce à l'apport de micro-organismes.

Comment obtenir un composteur ?

La Régie des Déchets fournit des composteurs aux foyers qui le souhaitent pour la somme de 15 € (contre 40 à 50 € dans le commerce). Si vous faites partie des 750 foyers déjà inscrits, vous recevrez prochainement une invitation à une réunion au cours de laquelle vous pourrez suivre une petite formation pour votre composteur.

Si vous n'avez pas encore réservé le vôtre, faites-vous connaître en appelant le 0 805 707 887 (numéro vert) ou en envoyant vos coordonnées (nom, prénom, adresse, numéro de téléphone) à compostage@bassin-de-marennes.com

0 805 707 887 Service & appel gratuits

Demandez le guide !

La Régie des Déchets met à votre disposition un guide pratique pour tout savoir sur le compostage, disponible à l'accueil de la CdC et téléchargeable sur www.bassin-de-marennes.com



Le programme de prévention et de gestion des déchets organiques de la Régie des Déchets

est soutenu par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) et par l'Union européenne dans le cadre du programme LEADER.

Il s'articule autour de 4 axes :

- le compostage individuel (distribution de composteurs et de poules),
- le compostage collectif (mise à disposition de composteurs collectifs),
- la réduction des déchets verts (mise à disposition de broyeur aux Communes et réemploi du broyat sur place),
- la lutte contre le gaspillage alimentaire.



Que peut-on composter ?

Déchets de cuisine

épluchures de fruits et légumes, fanes de légumes, coquilles d'œufs, morceaux de pain, restes de repas non gras...

Déchets de jardin

feuilles mortes, paille, petits branchages, plantes et fleurs fanées, écorce, broyat, tontes de pelouse sèches...

Déchets de maison

sachets de thé, marc de café avec filtre, serviettes et mouchoirs en papier non imprimés, sacs en amidon biodégradables pour fruits et légumes...

Pour des raisons de salubrité, on évitera de composter les restes de viandes et de poissons, les croûtes de fromages, les restes de repas trop gras et les huiles alimentaires.



© ADEME

PIG Habitat : extension des aides à la rénovation

Destinées aux propriétaires occupants ou bailleurs de logements aidés, les aides à la rénovation énergétique de l'habitat s'ouvrent aux propriétaires occupants « aux revenus modestes ».

Ceux-ci peuvent dorénavant bénéficier d'une subvention de 35% sur le montant de leurs travaux d'économie d'énergie.

Cette nouvelle mesure a été décidée par l'Agence nationale de l'habitat (Anah) dans le cadre de son programme « Habiter mieux », reconduit pour l'année 2017. La Communauté de Communes a souhaité accompagner la démarche en fixant son aide à 350 € par opération de rénovation pour ces nouveaux bénéficiaires.

Pour rappel, ces aides portent sur les travaux d'économies d'énergies : isolation, remplacement de fenêtres, changement de chaudière... Les aides allouées aux travaux d'adaptation du logement au handicap sont par ailleurs maintenues.



**Permanences de Soliha
votre interlocuteur : 3 et 24 avril,
15 mai, 12 et 19 juin.**

• De 10h à 12h

Communauté de Communes
du Bassin de Marennes
10 rue du maréchal Foch
17320 Marennes

Attention, les 3 et 24 avril, ces
permanences auront lieu à la Maison
des Initiatives et des Services (MIS), au
24 rue Dubois Meynardie à Marennes.

• De 13h30 à 15h30

Médiathèque du Gua
Salle informatique (1^{er} étage)
13 rue Samuel de Champlain 17600
Le Gua

Sur rendez-vous :

Soliha Charente-Maritime Deux-Sèvres
Tél. 05 46 07 49 99

SOLIHA
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT
CHARENTE-MARITIME DEUX-SÈVRES

L'Office de Tourisme classé en 1^{ère} catégorie



L'Office de Tourisme de l'île d'Oléron et du bassin de Marennes a obtenu, le 1^{er} février dernier, son classement en Catégorie 1. Il voit ainsi son professionnalisme reconnu au rang des plus grandes stations touristiques de France.

Cette nouvelle distinction est la suite logique à l'obtention, fin 2016, de la marque Qualité Tourisme - une reconnaissance délivrée par l'État aux Offices de Tourisme assurant un accueil, des services et des prestations de qualité.

L'Office de Tourisme vient également de recevoir le label Tourisme et Handicap, le label « accueil vélo-vélocyssée » ainsi que le label Famille Plus.

Ce classement en catégorie 1 garantit une cohérence et une homogénéité dans les services offerts aux visiteurs. Les principaux engagements consistent à :

- mettre à disposition un espace d'accueil et un espace d'information facilement accessibles,

- mettre à disposition un conseiller en séjour et diffuser des informations de qualité,
- faciliter les démarches des touristes,
- informer gratuitement sur l'offre touristique locale,
- être engagé dans une démarche qualité interne,
- traiter les réclamations et mesurer la satisfaction des touristes.

Cette 1^{ère} catégorie vient récompenser le travail engagé depuis deux années par toutes les équipes de l'Office de Tourisme.



Service aux familles : vers plus d'efficacité

La Communauté de Communes est l'un des trois territoires de Charente-Maritime à établir une Convention territoriale globale avec la Caisse d'Allocations Familiales.

En mettant autour de la table tous les acteurs de la politique familiale, ce dispositif permettra de mieux coordonner les différentes actions liées à la petite enfance, à la parentalité, au logement, à l'insertion, aux loisirs et aux vacances.

Il permettra aussi de mieux adapter les actions à la

réalité de notre territoire, par une meilleure analyse de celui-ci.

Sur la base d'un diagnostic en cours de finalisation, un plan pluriannuel d'actions (2017-2022) sera adopté et mis en œuvre.



Mutualisation des services : vers plus d'économies



© DR

Le conseil communautaire a adopté, le 25 janvier dernier, le Schéma de mutualisation des services de la CdC du Bassin de Marennes, du CIAS et des Communes membres. Si la mutualisation paraît loin des préoccupations des administrés, elle doit pourtant permettre de leur offrir de meilleures prestations tout en maîtrisant les dépenses publiques.

Le Schéma de mutualisation n'est pas un remède miracle. Il s'agit d'une obligation légale¹, qui impose aux élus communaux et intercommunaux de réfléchir à la mise en commun de certains agents pour « une meilleure organisation des services ».

Sa mise en œuvre n'est pas obligatoire, les collectivités étant libres de choisir les missions qu'elles souhaitent mutualiser. Au final, il s'agit plus d'une opportunité que d'une contrainte.

Améliorer le niveau de service

La mise en commun d'agents est déjà en œuvre, notamment pour l'instruction des autorisations d'urbanisme (lire ci-contre). L'élargissement à d'autres domaines permettrait à certaines Communes de bénéficier de compétences et d'expertises qui leur font défaut, et que d'autres pourraient leur mettre à disposition.

« Échange de bons procédés », la mutualisation permettrait également de pallier l'absence d'agents ou de trouver des complémentarités, afin d'assurer la continuité des services et d'optimiser leur fonctionnement.

Réduire les dépenses

Chaque mairie réalise des achats, passe des marchés publics, fait des travaux ou forme ses agents sur des domaines de compétences similaires. Dans le contexte actuel de tensions financières et de baisse des ressources, la mutualisation permettrait aux collectivités de mener ces missions ensemble, afin de réaliser des

économies d'échelle, grâce notamment à des groupements d'achats ou des prêts de matériels.

« Dans ma petite Commune, si ma Secrétaire de mairie s'absente, il n'y a plus personne pour assurer certaines tâches administratives. Dois-je l'empêcher d'aller en formation, en congés, ou d'être malade ? »

Joël Papineau, maire de Saint-Sornin.

Renforcer la solidarité intercommunale

Vecteur de changement dans la gestion des ressources humaines, la mutualisation inquiète parfois les élus, qui peuvent se sentir « dépossédés » de leurs personnels mis à disposition d'autres collectivités.

C'est toutefois le scénario d'une mutualisation progressive et « à la carte » qui a été retenu. Pour autant, la mutualisation ne pourra porter ses fruits que si les Communes souhaitent en bénéficier y contribuent également, dans un esprit de solidarité territoriale.

1 - La loi du 16 décembre 2010 relative à la Réforme des Collectivités Territoriales stipule que les intercommunalités doivent élaborer, à chaque début de mandat, un Schéma de mutualisation entre les services intercommunaux et les Communes membres.

Le service instructeur « Droit des sols »

Le service Application du Droit des Sols est le 1^{er} service commun mutualisé à l'échelle de la CdC.



© DR

Chargé d'instruire les demandes d'autorisation d'urbanisme pour le compte des sept Communes, il a été mis en place en 2015 suite au désengagement de l'État qui assurait jusqu'alors cette mission à titre gratuit.

Les mairies n'ayant pas les moyens de se doter à elles seules d'un tel service, ni le volume de dossiers suffisant, la CdC a donc pris le relais. La prestation des trois agents instructeurs est facturée aux Communes au prorata du nombre de dossiers traités.

Les services communaux restent les interlocuteurs privilégiés des administrés. Ce sont toujours les Maires qui, *in fine*, délivrent les autorisations d'urbanisme.

Coopération ostréicole et culturelle en vue avec le Sénégal



Du 26 janvier au 1^{er} février, une délégation du Pays Marennes Oléron s'est rendue à Joal-Fadiouth, commune littorale du Sine Saloum au Sénégal, afin de poser les bases d'une coopération pour le développement de l'ostréiculture sénégalaise et la mise en place d'actions culturelles.

« Faire de la francophonie un levier de développement local »

Tel est l'un des axes de travail du Pays Marennes Oléron depuis 2013. Lauréat d'un appel à projet du dispositif conjoint franco-sénégalais de coopération décentralisée, le Pays s'est trouvé, en la Commune de Joal-Fadiouth, un partenaire presque naturel.

Ostréiculture et langue française en partage

Joal-Fadiouth est une Commune de 39 000 habitants au sud-est de Dakar dans le delta du Sine Saloum. Cette zone naturelle est formée par la confluence de deux fleuves et d'un bras de mer laissant entrer l'eau salée dans les terres. C'est là que sont produites des huîtres de palétuvier, arbuste amphibie qui forme la mangrove.



Huîtres de palétuvier



Bassins d'affinage

À Joal, se trouve également la maison paternelle de Léopold Sédar Senghor, premier Président de la République du Sénégal et co-fondateur de ce qui deviendra l'Organisation Internationale de la Francophonie.

Structurer la filière ostréicole

Les élus, accompagnés de professionnels du secteur¹, se sont rendus sur site, afin de découvrir les méthodes de culture de l'huître et d'identifier les actions qui pourraient être mises en œuvre afin de porter leur production à un niveau de

rentabilité acceptable et viable. En intégrant les Groupements d'Intérêt Economique de femmes et en valorisant la seule Aire Marine Protégée d'aquaculture du Sénégal, ce projet pourrait favoriser le développement économique local et contribuer à la préservation d'un patrimoine naturel exceptionnel.

La francophonie des pères fondateurs

Autre patrimoine identitaire commun aux deux territoires : la langue française, avec deux figures historiques que sont d'un côté Samuel Champlain, né à Brouage

<<<

Gérald Viaud, président du Comité National Conchylicole, Mickaël Vallet, président du Pays Marennes Oléron, Jean-Marie Petit, vice-président en charge de la coopération et Pascal Massicot, vice-président, accueillis par Boucar Diouf, maire de Joal-Fadiouth.



« Dans les décombres du colonialisme, nous avons trouvé cet outil merveilleux, la langue française »

Léopold Sédar Senghor

et fondateur de la ville de Québec au XVI^e siècle, et de l'autre Léopold Sédar Senghor, poète-président chantre de la négritude et fondateur de la Francophonie institutionnelle. Difficile de ne pas voir là, le potentiel d'une valorisation touristique des deux territoires, berceaux des « pères de la francophonie ».

Des échanges à venir

Le Comité de pilotage de cette coopération ayant été créé, des projets vont pouvoir être mis sur pied, comme l'organisation d'expositions ou l'instauration d'échanges de jeunes ostréiculteurs en formation – sur le modèle de ce qui est fait avec le Canada – en partenariat avec le Lycée de la mer et du littoral de Bourcefranc-Le Chapus.

Pour l'heure, le Pays Marennes Oléron se prépare à accueillir à son tour une délégation sénégalaise en juin prochain, afin de renforcer les liens ainsi tissés.

1 - Faisaient également partie de la délégation : Laurent Champeau, directeur du Comité Régional Conchylicole (CRC), Philippe Morandea, ostréiculteur et vice-président du CRC, Jean Prou, chef de la station IFREMER de la Tremblade, Marianne Perez, responsable du Lycée de la mer et du littoral à Bourcefranc-Le Chapus, et Sylvaine Courant, chargée de projet coopération Francophonie au Pays Marennes Oléron.

La ZA Fief de Feusse va s'agrandir



© DR

La Zone d'Activités située à Marennes va s'étendre sur 8 000 m² supplémentaires afin d'accueillir des entreprises du territoire en quête d'un nouveau site pour leur développement.

L'extension comprend six lots de 700 à 2 400 m². 80% d'entre eux sont d'ores et déjà pré-commercialisés au prix de 45 € HT le m². Ils verront l'installation de TPE et PME artisanales existantes, ayant besoin de développer leur activité sur le Bassin de Marennes.

Le permis d'aménager a été déposé par la Communauté de Communes - propriétaire du terrain - et accepté.

Aménagement de la zone

Les travaux commenceront à l'automne pour une durée de 4 mois et demi environ. D'un montant d'environ 500 000 € HT, ils permettront de mettre à la vente des parcelles complètement viabilisées : eau, électricité, réseau de téléphonie, fourreaux pour la fibre optique, assainissement collectif, traitement des eaux pluviales.

La CdC procèdera également à l'extension de la voirie existante pour la desserte des futures entreprises, et réalisera des aménagements paysagers.

Commercialisation des lots

Les permis de construire des entreprises pourront être déposés dès le mois de juin, et leur installation se faire à partir de début 2018. Les entreprises souhaitant s'implanter doivent contacter le service développement économique de la CdC.

En parallèle, les extensions d'autres Zones d'Activités sont à l'étude, comme au Gua ou à Bourcefranc-Le Chapus.



Communauté de Communes
du Bassin de Marennes
Service développement économique
10, rue du Maréchal Foch
Tél. 05 46 85 98 41
deveco@bassin-de-marennes.com

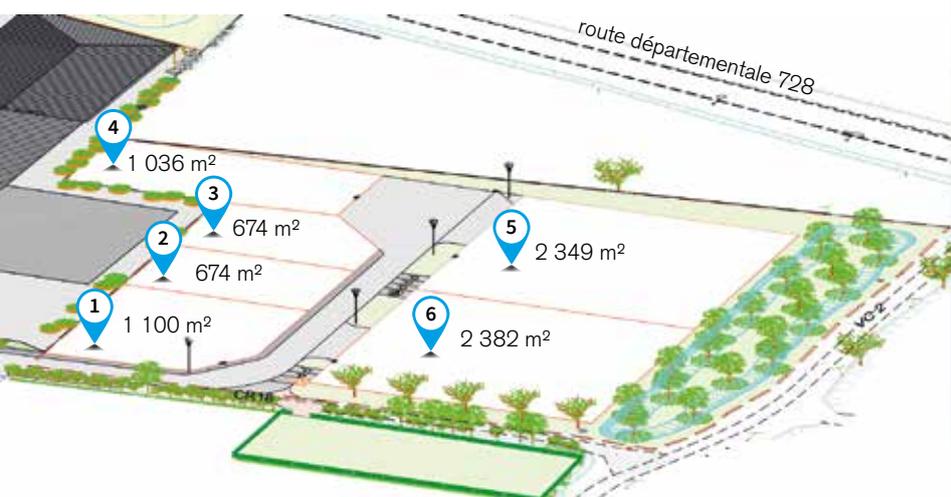
La CdC a convié les entrepreneurs

C'était une première. Le 23 janvier dernier, près de 150 entrepreneurs et responsables institutionnels ont assisté aux « Vœux aux acteurs économiques ». L'occasion pour la CdC de rappeler son action en matière d'aménagement et de développement économiques, avec notamment la gestion des Zones d'Activités, mais aussi la revitalisation des centre-bourgs.

La CdC a également diffusé un clip vidéo présentant l'accompagnement qu'elle apporte au quotidien aux entreprises du territoire.



A voir sur
www.facebook.com/cdc.bassin-demarennes



Les 30 ans de Seudre Fleurs



La jardinerie Seudre Fleurs souffle cette année ses 30 bougies. L'entreprise familiale a su progressivement diversifier son offre pour proposer à ses clients une large gamme de produits liés au jardin.

Laurence et Jérôme ont repris l'entreprise en 2005. Contrairement à leurs parents, horticulteurs, ils ne produisent pas eux-mêmes. Avec leurs quatre salariés, ils vendent tous types de végétaux (d'intérieur et d'extérieur), des semences, du terreau mais aussi du matériel et outillage de jardin.



Une fleuriste réalise des compositions florales, notamment pour les mariages et autres cérémonies. Un paysagiste propose l'entretien et l'aménagement de jardins. Les 3 000 m² de surface commerciale comprennent également un coin animalerie (vente de poules uniquement) et un rayon produits du terroir.

Pour fêter ses 30 ans, la jardinerie organise une quinzaine spéciale du 25 mai au 4 juin, avec tombola, animations pour enfants, promotions pour la Fête des mères.

Contact

Seudre Fleurs
Route de la Tremblade
17320 Marennes
Tél. 05 46 85 29 55
www.seudrefleurs.com

Oléron STP : l'innovation en peinture



Formulation de la peinture par le chimiste

Fabricant de peinture pour de grandes marques depuis 1947, Oléron STP a décidé de lancer sa propre gamme en s'appuyant notamment sur son laboratoire « Recherche-Développement-Innovation ».

Entreprise marennaise, Oléron STP a été reprise en 2013 par quatre investisseurs. Elle emploie 25 personnes à l'année, plus 5 à 15 saisonniers. Avec ses deux unités de production de 6 800 m² au total, elle fabrique 4 000 tonnes de peinture par an (intérieure comme extérieure).

Travaillant essentiellement en sous-traitance, l'entreprise a décidé de créer sa propre marque, axée sur du haut de gamme et à des prix abordables, puisqu'en vente directe du producteur au consommateur.

Peintures intelligentes

Elle s'appuie pour cela sur une équipe de 5 ingénieurs (chimistes, coloristes) qui formulent et mettent au point des peintures innovantes, et même intelligentes. L'entreprise a notamment l'exclusivité de

la fabrication, en France et sur brevet français, de la peinture photocatalytique, peinture autonettoyante qui permet l'élimination des matières organiques (mousses, fientes...) dès la première pluie.

L'entreprise fabrique aussi de la peinture intérieure dépolluante, contenant des capteurs qui emprisonnent et détruit les particules toxiques présentes dans l'air.

2017 est donc une année importante pour Oléron STP, qui souhaite proposer ses produits aux particuliers comme aux professionnels.

Contact

Oléron STP
Petit Port des Seynes
17320 Marennes
Tél. 05 46 85 07 34
www.oleronstp.fr



Assemblage des ingrédients en cuve



Mise en pots de la peinture

Dernière ligne droite pour le canal de Broue



Après trois ans de travaux, la plus grosse partie du chantier de réhabilitation de l'ouvrage est terminée. Grâce à de nouveaux financements, un dernier tronçon de près de 6 km sera traité fin 2017. L'aboutissement de ce projet marquera une étape importante dans la réhabilitation du réseau hydraulique du marais de Brouage.

C'est dans un projet ambitieux que la Communauté de Communes s'est engagée en 2014 : assister les syndicats de propriétaires des marais de Brouage-Marennes et de Saint-Agnant-Saint Jean-d'Angle dans leur entreprise de réhabilitation du canal de Broue.

D'une longueur de plus de 12 km, c'est l'une des deux artères hydrauliques indispensables à la survie du marais, avec le canal Charente-Seudre. Faute d'entretien depuis plus de 40 ans, il était dans un état de dégradation tel qu'il menaçait l'approvisionnement en eau d'une grande partie du marais, et par conséquent la pérennité de l'élevage et de la biodiversité qui s'y trouve.

Grâce au soutien financier de l'État, de l'Agence de l'eau Adour-Garonne, de l'ancienne Région Poitou-Charentes et du Département de Charente-Maritime, une première partie a pu être réhabilitée pour près de 4 millions d'euros. Grâce une nouvelle fois à l'Agence de l'eau et au Département, un dernier tronçon allant du pont de

la Bergère au pont des Brandes, en arrière de la Tour de Broue, sera traité en 2017.

Ainsi, à la fin de l'année, le canal de Broue sera entièrement réhabilité. Le choix des techniques utilisées pour le renforcement des berges devrait limiter sa dégradation par les ragondins et les écrevisses. Un entretien léger et régulier suffira ensuite à assurer la pérennité de l'ouvrage qui pourra jouer pleinement son rôle pour une bonne circulation de l'eau dans le marais.



« Tous Dehors ! » le samedi 20 mai au Gua

« Tous dehors ! pour les journées nature en Pays Marennes Oléron » vous propose divers événements dont la découverte de Dercie, petit bourg de la Commune du Gua, aux richesses naturelles et patrimoniales insoupçonnées.

« Tous dehors ! » est le fruit d'un partenariat entre les CdC du Bassin de Marennes et de l'Île d'Oléron, et le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) Marennes-Oléron.

L'objectif est de valoriser les espaces naturels des deux territoires et d'aller à la rencontre des gestionnaires de site, pour mettre en avant leur rôle dans la préservation de la biodiversité.



Programme de la visite de Dercie

10h à 12h30 :

Balade le long du canal de Dercie :

- découverte botanique, notamment des orchidées,
- atelier photographique,
- observation ponctuelle des oiseaux du marais.

Pour les enfants :

Jeu de piste le long du canal.

12h30 à 14h : Verre de l'amitié et pique-nique partagé sur le « port » de Dercie.

14h à 17h :

Découverte du patrimoine de Dercie :

- l'ancien port,
- le château,
- la chapelle.

Manifestation gratuite et ouverte à tous.

Organisée en partenariat avec la Commune du Gua



Journée mondiale des zones humides à Brouage



© Thierry Degen - DREAL Nouvelle-Aquitaine

Le 2 février dernier, la CdC du Bassin de Marennes et l'agglomération Rochefort Océan accueillent le lancement de la Journée mondiale des zones humides. L'occasion d'attirer l'attention des acteurs locaux et nationaux sur le marais de Brouage, zone humide d'importance nationale et européenne, et d'appeler ses usagers à travailler ensemble pour sa préservation et sa mise en valeur.



La Journée mondiale des zones humides (JMZH) est organisée chaque année, le 2 février, date anniversaire de la Convention de Ramsar¹. Elle vise à sensibiliser le public sur l'importance

de la préservation des zones humides, supports d'une biodiversité exceptionnelle et désormais reconnus pour les nombreux services qu'elles rendent à l'Homme.

Organisée par l'association Ramsar France et le Forum des marais atlantiques, la JMZH a réuni environ 150 personnes : élus, chercheurs et techniciens. Barbara Pompili, secrétaire d'État chargée de la Biodiversité, a fait le déplacement.

De l'utilité des zones humides

Alors que près de 50 % des zones humides ont disparu au cours du dernier siècle en métropole, les intervenants sont unanimes : l'heure n'est plus à la prise de conscience mais à l'action. Il s'agit de préserver et de faire vivre ces espaces aux multiples fonctionnalités. Car loin d'être des milieux hostiles, les zones humides offrent de nombreux services : filtration de l'eau, recharge des nappes phréatiques, limitation du réchauffement

climatique, support d'activités économiques et de loisirs structurantes pour les territoires.

Des zones humides contre les catastrophes

Autre rôle et non des moindres : la protection contre les catastrophes naturelles et tout particulièrement contre les risques d'inondation et de submersion. Les marais littoraux jouent en effet un rôle de tampon lors de la montée des eaux, absorbant celles-ci et limitant leur impact parfois dévastateur sur les secteurs bâtis. D'où l'importance de les préserver et surtout de les entretenir.



Faire cohabiter tous les usages

Comme l'a précisé Mickaël Vallet, président de la Communauté de Communes, la bonne gestion du marais passe par une collaboration étroite entre les collectivités locales et les différents acteurs de ces espaces. Il s'agit d'éviter les conflits d'usages - parmi lesquels la chasse, la protection des espèces, les activités primaires (conchyliculture, élevage...), les loisirs - « et de faire en sorte que l'un ne prenne pas le dessus sur les autres en imposant sa loi ». Pour cela les élus locaux devraient trouver en l'Agence Française pour la Biodiversité - nouvellement créée - un interlocuteur privilégié à même de les accompagner dans leur politique d'aménagement, comme l'a précisé Barbara Pompili.

<<< Ouverture de la journée par Alain Burnet, vice-président de l'Agglomération Rochefort Océan, Jérôme Bignon, président de l'association Ramsar France et sénateur de la Somme, Henri Sabarot, conseiller régional de Nouvelle-Aquitaine et président de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS), Barbara Pompili, secrétaire d'État chargée de la Biodiversité, Mickaël Vallet, président de la CdC du Bassin de Marennes, et Allain Bougrain Dubourg, président de la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO).

1- La Convention sur les zones humides, ou Convention de Ramsar, a été adoptée le 2 février 1971 dans la ville iranienne de Ramsar. Elle a été ratifiée par 169 États, dont la France en 1986.

Vers la création d'un Parc Naturel Régional ?



Pascal Massicot, président de la CdC de l'île d'Oléron, Mickaël Vallet, président de la CdC du Bassin de Marennes et du Pays Marennes Oléron, Hervé Blanché, président de la CdA Rochefort Océan et Francis Herbert, vice-président de la CdA Royan Atlantique.

Le 16 février dernier, une centaine d'élus des intercommunalités du Bassin de Marennes, de l'île d'Oléron, de Rochefort Océan et de Royan Atlantique, se réunissaient pour réfléchir à l'opportunité de créer un Parc Naturel Régional. De quoi s'agit-il et pourquoi créer un « PNR » ? Éléments de réponse.

Si l'idée d'un Parc Naturel Régional a germé, c'est parce que les quatre territoires concernés ont un point commun et non des moindres : ils partagent 40 000 hectares de zones humides – marais doux, marais salés, littoraux – qui constituent plus des espaces de coopération que des frontières.

De l'estuaire de la Charente à celui de la Gironde, en passant par celui de la Seudre et les marais de Brouage et d'Oléron, nos intercommunalités œuvrent déjà ensemble, à des échelles variables, pour la gestion de l'eau, la préservation des milieux, ou le développement économique et touristique de ces espaces.

Un PNR pour maîtriser le développement local

Conscientes de la valeur patrimoniale et paysagère de ces milieux, et de l'importance de leurs usages économiques (conchyliculture, élevage, tourisme) et de loisirs (chasse, promenade), les collectivités pourraient trouver là un nouvel outil de mise en cohérence de leurs politiques.

Instrument de développement et de promotion du territoire, un PNR est en outre construit et calibré par les collectivités elles-mêmes en concertation avec les acteurs locaux, contrairement à un Parc national dont la création relève de l'État.

Une opportunité, plus que des contraintes

Aussi, comme l'ont précisé d'une même voix les présidents des quatre intercommunalités, il ne s'agit pas de placer les territoires « sous cloche » et de les sanctuariser en apportant de nouvelles contraintes réglementaires. Au contraire, un Parc Naturel Régional offrirait une approche globale du développement et de l'aménagement, prenant en compte l'homme et ses activités aussi diverses soient-elles.

En outre, un PNR permettrait aux collectivités locales de peser plus lourd à l'échelle de la grande Région Nouvelle-Aquitaine, avec à la clef des financements régionaux mais aussi européens.

Un périmètre à définir

La réunion du 16 février dernier visait à enclencher la réflexion. Pour l'heure, aucun périmètre n'est défini, ni la liste des Communes prêtes à adhérer au projet. Lorsque ces dernières le décideront, elles pourront solliciter la Région Nouvelle-Aquitaine pour les aider à lancer une étude d'opportunité, point de départ d'une démarche qui pourrait, à terme, renforcer la notoriété et l'attractivité des zones remarquables de nos quatre territoires. À suivre donc.



Continuer à nourrir de belles ambitions



© DR

Le Centre nautique et de plein air (CNPA) du Bassin de Marennes repart pour une nouvelle saison, avec cent adhérents. Parmi eux, une vingtaine d'adultes en loisir, et une quarantaine de jeunes (6 à 18 ans) engagés en compétition pour la première fois dans toutes les catégories.

Situé à Bourcefranc-Le Chapus, tout près de Marennes Plage, le CNPA est ouvert à tous, de mars à décembre. Il permet l'apprentissage et la pratique de l'optimist, du catamaran, de la planche à voile, du kayak ou encore du paddle. Côté compétition, c'est en planche à voile et en section jeune, que le club est engagé et a l'habitude de se distinguer.

Des performances en championnats

Le CNPA est désormais le club le plus représenté au niveau départemental (D3) avec 12 engagés, trustant quasiment tous les podiums du circuit. Il a engrangé quelques bons résultats en 2016, avec notamment une 3^e place au National et une participation aux « France » pour Antone Pouponnot, ainsi que des distinctions en RSX, planche utilisée aux Jeux Olympiques. Ludovic Gironnet, le Directeur de la base nautique, est plutôt fier des résultats de ses jeunes formés au club (lire ci-contre).

Des conditions de pratique idéales

Le club bénéficie de deux plans d'eau offrant des conditions idéales de navigation : le bassin de Marennes Plage, idéal pour l'apprentissage, et la « petite mer intérieure » entre le continent et Oléron, plus mouvementée mais protégée par l'île. L'absence de port à proximité permet d'y naviguer en toute tranquillité.

L'organisation de régates

Fort de l'investissement des bénévoles et des pratiquants eux-mêmes, le club accueillera deux épreuves au printemps : une régata de ligue régionale les 8 et 9 avril, et la finale départementale, le 10 juin. Soutenons donc le CNPA, pour porter haut les couleurs du Bassin de Marennes.



© DR

Le CNPA par catégorie

- D3 (départemental) : 12 jeunes
- D2 (régional) : 12 jeunes
- D1 (régional sélectif pour les championnats de France) : 12 jeunes
- RSX (planche olympique) : 2 jeunes

Les performances en 2016

- Antoine Pouponnot (15 ans) : 2^e en D1 et sélectionné aux championnats de France. 3^e à La Rochelle lors d'un regroupement des meilleurs français de sa catégorie.
- Théo Bombel (14 ans) : 5^e en D1.
- Marine Taillandier (17 ans) : 2^e à Lacanau puis à La Couarde en RSX.
- Bastien Delprat (17 ans) : 5^e à Lacanau en RSX.



© DR

La CdC partenaire du CNPA

Bâtiment communautaire, la base nautique est entretenue et mise à disposition du CNPA (association loi 1901) par la CdC dans le cadre de sa politique jeunesse et sport. L'école de voile intervient en outre auprès des scolaires, au travers du Projet Éducatif Local (PEL).



Centre nautique et de plein-air Route touristique

17560 Bourcefranc-Le Chapus
Tél. 05 46 85 35 09

06 16 83 21 35

cnpabassinmarennes@gmail.com

www.club.quomodo.com/cnpa17

Facebook :

CNPA Bassin de Marennes

AVRIL

samedi 1^{er} avril au vendredi 30 juin

HIERS-BROUAGE
EXPO : BROUAGE ET LE MONDE ATLANTIQUE
1, rue du Port - 10h30 à 13h et 14h à 18h - 3€ - 05 46 85 80 60

lundi 3 au dimanche 16

HIERS-BROUAGE
EXPOSITION : CÉLINE
Forge Royale de Brouage - 10h à 18h
05 46 85 19 16

mardi 4 au samedi 29

MARENNES
EXPOSITION : OCÉAN ET CLIMAT
Médiathèque - 05 46 85 72 98

samedi 8 au dimanche 9

SAINT-JUST-LUZAC
**FÊTE D'OUVERTURE
DU MOULIN DES LOGES**
Rallye photos, animation, visite
14h à 18h30
05 46 85 04 36

samedi 8 avril au vendredi 30 juin

SAINT-SORNIN
EXPOSITION : L'OR BLANC
Maison de Broue - 14h30 à 18h
05 46 85 80 60

dimanche 9

BOURCEFRANC-LE-CHAPUS
UN BRUNCH AU FORT LOUVOIS
Port du Chapus - 10h à 12h - 2€
05 46 85 23 22

HIERS-BROUAGE

EXPOSITION HISTORIQUE
Métiers anciens, danses d'époques.
Tonnellerie, Brouage
10h à 12h et 14h à 18h
06 25 05 19 02

jeudi 13

MARENNES
BÉBÉS LECTEURS
Lectures pour les 0 à 3 ans sur inscription. Médiathèque - 10h
05 46 85 72 98

samedi 15

MARENNES
SPECTACLE JEUNE PUBLIC
Conte musical à partir de 6 ans.
Médiathèque - 15h - 05 46 85 72 98

samedi 15 avril au dimanche 11 juin

HIERS-BROUAGE
EXPOSITION : QUILTS DE LÉGENDE
Tonnellerie et Poudrière de la Brèche, Brouage - 14h à 18h - 05 46 85 80 60

lundi 17 au dimanche 30

HIERS-BROUAGE
EXPOSITION REDO
Forge Royale de Brouage - 10h à 18h
05 46 85 19 16

samedi 22 au dimanche 23

SAINT-SORNIN
**3^e RENCONTRE BIEN-ÊTRE
ET ARTS DIVINATOIRES**
Salle des fêtes - 10h à 18h
06 86 73 17 28

mercredi 26

MARENNES
MIAM DES HISTOIRES
Lecture pour les 4 à 10 ans.
Médiathèque - 16h - 05 46 85 72 98

vendredi 28

MARENNES
SOIRÉES JEUX
Ludothèque - 3 rue Samuel Champlain
20h30 à 23h - 05 46 75 20 11

dimanche 30

SAINT-JUST-LUZAC
FOIRE AUX GÉRANIUMS BROCANTE
Centre ville - 10h15 - 05 46 85 52 67

MAI

lundi 1^{er}

BOURCEFRANC-LE-CHAPUS
**POUDRES ET PARFUMS
AU SIÈCLE DES LUMIÈRES**
Atelier et dégustation. Port du Chapus
14h à 16h30 - 7/4€ - 05 46 85 23 22

lundi 1^{er} au dimanche 7

HIERS-BROUAGE
EXPOSITION : MARTINET ET GIRAUD
Des couleurs et du bois. Forge Royale
de Brouage - 10h à 18h
05 46 85 19 16

jeudi 4

MARENNES
CONCERT : GUILLAUME NOUAUX TRIO
Jazz traditionnel de la Nouvelle
Orléans. L'Estran, pl. Carnot - 21h
25/20/12 € - 06 67 62 64 13

jeudi 11

MARENNES
BÉBÉS LECTEURS
Lectures pour les 0 à 3 ans sur
inscription. Médiathèque - 10h
05 46 85 72 98

SPECTACLE : ET APRES C'EST QUOI ?

Ciné-concert-spectacle. L'Estran,
place Carnot - 19h30 - 14/4,50€€
05 46 82 15 15

dimanche 14

HIERS-BROUAGE
SUR LES PAS DE VAUBAN À BROUAGE
Visite de la place forte avec Vauban
en personne. Office de tourisme, 2 rue
de l'Hospital - 16h - 7,50/3,50€
05 46 85 19 16

jeudi 18

MARENNES
BALLET : LE SONGE D'UNE NUIT D'ÉTÉ
Ballet de Félix Mendelssohn-
Bartholdy, en différé de l'Opéra Bastille.
Place Carnot - 20h - 17/13/10€
05 46 36 30 61

samedi 20

BOURCEFRANC-LE-CHAPUS
SPECTACLE DE DANSE
Par l'école de danse "Cie Ballet
Alcyon". Sémaphore - 20h30 - 9€
06 11 44 02 44

LE GUA

TOUS DEHORS
Découverte de Dercie, petit bourg aux
richesses naturelles et patrimoniales
insoupçonnées. À partir de 10h
05 46 47 61 85

SAINT-JUST-LUZAC

CONCOURS DE PALETS VENDÉENS
Pl. Jean Hay, Luzac - 14h
07 89 66 69 69

dimanche 21

SAINT-JUST-LUZAC
FÊTE DU PAIN
Fabrication artisanale de pain. Moulin
des Loges - 14h à 18h30 -
05 46 85 04 36

lundi 22 au dimanche 28

HIERS-BROUAGE
EXPOSITION : LISE BUISSARD
Peinture. Forge Royale de Brouage.
10h à 18h - 05 46 85 19 16

JEUdi 25

MARENNES
**13^e FESTIVAL MUSIQUES
AU PAYS DE PIERRE LOTI**
Grand Chœur de l'Abbaye-aux-Dames
de Saintes, Ensemble instrumental
et Julien Masmondet, église de
Marennes - 20h30 - [www.festival-
mppl.com](http://www.festival-
mppl.com) - 06 73 82 18 95

samedi 27

HIERS-BROUAGE
SUR LES PAS DE VAUBAN À BROUAGE
Visite de la place forte avec Vauban
en personne. Office de tourisme,
2 rue de l'Hospital - 16h - 7,5 /3,5 €
05 46 85 19 16

dimanche 28

BOURCEFRANC-LE-CHAPUS
FÊTE DES MÈRES AU FORT LOUVOIS
Café gourmand. Port du Chapus - 14h
à 15h30 - 8/5€ - 05 46 85 23 22

lundi 29 mai au dimanche 4 juin

HIERS-BROUAGE
EXPOSITION : PAULINE
Peinture et argile. Forge Royale de
Brouage - 10h à 18h
05 46 85 19 16

mercredi 31

HIERS-BROUAGE
**CONFÉRENCE : BROU, UN SITE
ARCHÉOLOGIQUE AU CŒUR DES MARAIS**
Résultats des fouilles à la tour de
Broue (sous réserve). Halle aux Vivres,
1 rue du Port - 18h à 19h30
05 46 85 80 60

JUIN

samedi 3

BOURCEFRANC-LE-CHAPUS
MARCHE GOURMANDE
Parcours semi-nocturne 10 km avec
repas par étapes. Place du Marché.
18h à 22h - 05 46 85 79 39

dimanche 4

HIERS-BROUAGE
SUR LES PAS DE VAUBAN À BROUAGE
Visite de la place forte avec Vauban
en personne. Office de tourisme, 2 rue
de l'Hospital - 16h - 7,50€/3,50€
05 46 85 19 16

lundi 5 au dimanche 11

HIERS-BROUAGE
EXPOSITION : ODILE MÉNARD
Touraine et Saintonge, peinture.
Forge Royale de Brouage - 10h à 18h
05 46 85 19 16

lundi 12 au dimanche 18

HIERS-BROUAGE
EXPO : ISABELLE FOURNIER-PERDRIX
Aquarelles. Forge Royale de Brouage
10h à 18h - 05 46 85 19 16

mercredi 14

MARENNES
MIAM DES HISTOIRES
Lecture à deux voix pour les 4 à 10 ans.
Médiathèque - 16h - 05 46 85 72 98

samedi 17

BOURCEFRANC-LE-CHAPUS
PLAISIRS DE LA TABLE AU XVIII^e SIÈCLE
Atelier et dégustation. Port du Chapus.
15h30 à 18h - 7€ - 05 46 85 23 22

samedi 17 juin au dimanche 5 novembre

HIERS-BROUAGE
**EXPOSITION : LE SAINT LAURENT
AU FIL DU FLEUVE... AU FIL DU TEMPS**
Poudrière de la Brèche de Brouage.
14h à 18h - 05 46 85 80 60

dimanche 18

SAINT-JUST-LUZAC
**JOURNÉE DES MOULINS
AU MOULIN DES LOGES**
Saint-Just - 14h à 18h30
05 46 85 04 36

lundi 19 au dimanche 25

HIERS-BROUAGE
EXPOSITION : EMMANUEL MERGAULT
Peintures figuratives.
Forge Prison de Brouage - 10h à 18h
05 46 85 19 16

lundi 19 juin au dimanche 2 juillet

HIERS-BROUAGE
**EXPOSITION : L'ŒUVRE
D'EMMANUELLE**
Artisanat d'art. Forge Royale de Brouage -
10h à 18h - 05 46 85 19 16

mercredi 21

FÊTE DE LA MUSIQUE
MARENNES
VARIÉTÉS AVEC "LO ROCH". Centre-ville.
19h - 06 89 07 87 40

SAINT-JUST-LUZAC

**CONCERT DE L'HARMONIE
LA FRATERNELLE ET SCÈNE OUVERTE**
Place Papin - 18h30 - 05 46 85 13 03

vendredi 23

MARENNES
CONCERT : LAURENT LAMARCA
Chanson française. Médiathèque.
18h30 - 05 46 85 72 98

samedi 24

BOURCEFRANC-LE-CHAPUS
**FÊTE DES ASSOCIATIONS
ET FEU DE LA SAINT-JEAN**
Rue Kennedy, square Jean Monnet,
parking Chemist Delmon - 19h
05 46 85 02 02

MARENNES

FEU DE LA SAINT-JEAN
Embrassement du bucher et soirée
dansante avec Gary's Band.
Place Carnot - 21h - 06 89 07 87 40

SAINT-JUST-LUZAC

MARCHE GOURMANDE
Parcours semi-nocturne 12 km.
18h45 à 20h15 - 05 46 85 28 33

samedi 24 au dimanche 25

HIERS-BROUAGE
FÊTE HISTORIQUE
Animations, démonstrations, marché
médiéval. Clos de la Halle aux Vivres,
Brouage - 06 25 05 19 02

vendredi 30

BOURCEFRANC-LE-CHAPUS
CONCERT : M.A.M.BO.
Variété. Le Sémaphore - 20h30
05 46 75 22 53

RENDEZ-VOUS
LE GUA
PORT DE DERCIE
9H45 À 17H

AUTOMNE 2017 : « TOUS DEHORS »
À SAINT-TROJAN DANS L'ÎLE D'OLÉRON

20 MAI 2017

Tous dehors!

JOURNÉES NATURE EN PAYS MARENNES OLÉRON



20 MAI 2017
Tous dehors!

JOURNÉES NATURE EN PAYS MARENNES OLÉRON
ORGANISÉE PAR LA
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE MARENNES

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS
CPIE MARENNES OLÉRON - 05 46 47 61 85

a.privat@iodde.org

PROGRAMME COMPLET SUR WWW.BASSIN-DE-MARENNES.COM



En partenariat avec le
Réseau Éducation
Environnement et
Développement Durable

apportez votre pique-nique !
Ayez le réflexe zéro-déchet
en optant pour les produits frais
et non-emballés, une gourde
et de la vaisselle réutilisable !
Moins de déchets et plus de
convivialité !